

## Conseil municipal du 28 février 2013

### **Vœu pour la réalisation de l'intégralité du Grand Paris Express dans les meilleurs délais**

Le 6 mars prochain, le Premier ministre devrait rendre les arbitrages au gouvernement relatifs à l'avenir du projet du Grand Paris Express.

Le 13 décembre dernier, un rapport dit « Auzannet » a été remis au gouvernement faisant état d'un rééchelonnement du projet du Grand Paris Express, tant en ce qui concerne le mode de financement qu'en ce qui concerne la réalisation.

De réelles inquiétudes ont été exprimées par de nombreux Saint-Mauriens sur l'avenir de ce projet. Puisque, si le gouvernement suit les recommandations du rapporteur Auzannet, le surcoût du rééchelonnement serait de 9 milliards d'euros, portant l'ensemble à 30 milliards d'euros. Et la prolongation d'Orbival serait renvoyée à l'horizon de 2040.

Si un tel choix était fait, cela reviendrait à détricoter complètement le projet validé il y a 3 ans par l'Etat, la Région et les huit départements d'Ile-de-France. La loi du 3 juin 2010 définit le Grand Paris comme un « projet urbain, social et économique d'intérêt national » qui vise à promouvoir « le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale » afin de renforcer l'attractivité de la région capitale et de soutenir la concurrence des autres métropoles mondiales. L'Etat ne mentionne aucunement le financement du futur métro dans le budget prévisionnel de 2013-2015. Or, la Société du Grand Paris et la préfecture de région d'Ile-de-France comptaient sur l'inscription d'un milliard d'euros. La non-inscription de ce milliard d'euros signifie pour les Saint-Mauriens que la gare de Saint-Maur/Créteil est renvoyée aux calendes grecques.

Le président d'Orbival, par ailleurs sénateur et président du conseil général du Val-de-Marne, ainsi que le président de la région d'Ile-de-France sont également intervenus pour rappeler l'urgence et la nécessité que revêt le Grand Paris.

La saturation du RER A est aujourd'hui un frein à l'activité économique et au développement de l'Est parisien.

## Conseil municipal du 28 février 2013

Le Grand Paris Express rassemble tous les acteurs politiques, économiques et usagers, comme le démontre le processus d'enquête publique mené pendant deux ans.

C'est pourquoi, dans ce contexte et eu égard à l'urgence de la situation, je demande, au nom du Conseil municipal de Saint-Maur-des-Fossés réuni en séance le 28 février 2013 :

- Le maintien intégral du tracé.
- Une interconnexion avec le RER A sans impact sur l'urbanisme saint-maurien.
- Le respect des délais de réalisation pour une mise en service dès 2018, comme prévu à l'origine du projet.